

## **PROSPÉRITÉ ET CRÉATION D'EMPLOIS DE QUALITÉ - LE RÔLE DE L'OCDE**

### **DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL Mai 2006**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Dans les pays de l'OCDE 36 millions de travailleurs sont au chômage même après quatre années de « reprise » suite au ralentissement de 2001. La croissance reste déséquilibrée et fragile et même dans les régions où la croissance de l'emploi s'est redressée, elle est bien inférieure aux reprises précédentes. D'après les estimations de l'OIT, dans l'ensemble du monde, plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont au chômage ou sous-employés tandis que presque 1,4 milliard de personnes – presque la moitié de la population active totale mondiale – luttent pour survivre en dessous du seuil de pauvreté de 2\$US par jour.

2. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, les revenus réels subissent une dangereuse diminution et l'augmentation des salaires s'est déconnectée de la croissance de la productivité. La part du revenu s'est déplacée des salaires vers profits alors que ces derniers n'ont pas été suivis par une hausse des investissements productifs mais ont plutôt alimenté des opérations de fusion et acquisition de nature spéculative. Les inégalités de revenus se creusent. La mondialisation n'est qu'un des facteurs parmi d'autres qui imposent une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail pour nombre de salariés dans les pays de l'OCDE. Cependant, la menace brandie par les employeurs de délocaliser leurs activités dans d'autres pays et la propension à exploiter les travailleurs migrants avec des salaires inférieurs au minimum pèse sur la croissance des salaires réels et sape la confiance dans l'établissement d'une relation à long terme entre les entreprises et leurs salariés. Cette tendance risque aussi de se retourner contre les économies les plus ouvertes. L'insécurité des salariés se trouve aggravée par les tentatives de certains gouvernements pour affaiblir les droits sur le marché du travail. Les appels de l'OCDE durant ces dix dernières années en faveur de la flexibilité du marché du travail sont devenus synonymes, pour l'opinion publique, d'emplois précaires et sans avenir.

3. Cette situation n'est pas durable. Le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel doit donner une impulsion pour rééquilibrer la croissance au sein des régions de l'OCDE à des niveaux élevés d'emplois et de revenus. Les déséquilibres entre profits et salaires et entre catégories de revenus doivent être corrigés. Il faut saisir l'occasion offerte par la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi pour dégager un consensus sur la mise en œuvre de politiques structurelles qui soient à la fois équitables et efficaces ainsi que pour des politiques macroéconomiques assurant que les stimulations par l'offre, qui renforcent le potentiel de croissance, soient reprises et soutenues par une croissance de la demande. Dans le cadre des négociations à l'OMC, les pays industrialisés doivent donner une véritable dimension développement au Cycle de Doha pour le Développement qui est actuellement au point mort.

Les gouvernements de l'OCDE doivent maintenant tenir leurs engagements d'augmenter l'aide au développement et accorder des allègements de dettes.

4. Les syndicats lancent un appel aux ministres de l'OCDE pour qu'ils :

- travaillent avec les banques centrales et avec les partenaires sociaux pour augmenter la croissance de la demande intérieure, notamment en Europe et au Japon afin de rééquilibrer la croissance de l'OCDE à des niveaux élevés d'emplois et diminuer le risque d'une dangereuse sur-correction des déséquilibres régionaux au sein de l'OCDE (§ 6-12) ;
- recentrent la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de manière à accroître le potentiel de croissance et la qualité de l'emploi au moyen d'initiatives structurelles fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences et la sécurité des revenus dans un marché de l'emploi en évolution (§ 12-21) ;
- prennent rapidement des mesures afin de satisfaire aux engagements pris en 2005 d'accélérer les initiatives entreprises pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire, en tenant les promesses faites aux pays en développement sur les questions d'allègement de la dette et d'aide au développement (§ 22) ;
- répondent aux conséquences de la mondialisation sur l'emploi par des cadres de politiques interministérielles qui renforcent les droits fondamentaux des travailleurs, qui réaffirment et renforcent aussi les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui garantissent la transparence de la gouvernance des entreprises et qui diffusent les meilleures pratiques en matière d'aide à l'ajustement (§ 23-34).

5. Les gouvernements doivent tirer les conclusions justes des succès et des échecs des différentes approches de la réforme structurelle et des attentes du public concernant la question de la mondialisation. Ils doivent engager de réelles négociations et consultations avec les syndicats – principale composante de la société civile – les populations salariées et leurs familles. Ceci implique l'engagement de tous les Etats membres de l'OCDE à respecter les droits, tels que reconnus au niveau international, des salariés à la représentation et à la négociation collective.

## **II. RÉÉQUILIBRER L'ÉCONOMIE MONDIALE**

### **Il faut des politiques expansionnistes coordonnées**

6. Malgré un affaiblissement de la croissance à la fin de l'année, l'économie mondiale a connu une croissance économique plus rapide en 2005 qu'au cours des années précédentes. Nous vivons depuis ces deux dernières années un véritable « troisième choc pétrolier » avec le doublement des prix mondiaux du pétrole et du gaz. Et pourtant l'inflation est restée modérée et il n'existe pas de risque de spirale inflationniste dans la mesure où l'augmentation des prix de l'énergie ne s'est pas traduite par des augmentations de salaires. La croissance n'est pas équilibrée et les perspectives d'avenir restent incertaines. Ces déséquilibres continuent d'affecter les principaux ensembles économiques, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, et le

risque demeure de voir le décalage entre politiques macroéconomiques et taux de change déstabiliser l'économie mondiale.

7. Au Japon, la croissance est aujourd'hui dans une situation de « post-récession » - l'enjeu consiste maintenant à élargir son assise, à la rendre plus équitable dans sa répartition et à l'inscrire dans la durée par la relance de la demande intérieure et la croissance des revenus. Aux Etats-Unis, alors que la croissance est actuellement relativement forte, la création d'emplois est beaucoup moins intense que lors des reprises précédentes, les salaires médians stagnent, les inégalités atteignent des niveaux inacceptables et les déséquilibres budgétaire et commercial continuent de s'aggraver. Les Etats-Unis sont devenus la bouée qui maintient l'économie mondiale à flot mais au prix d'une épargne nulle ou négative, dépendant de plus en plus de la poursuite de l'augmentation des prix des maisons, ce qui nuit à la viabilité de la croissance des niveaux de vie. Il est inquiétant de constater qu'en Europe la croissance est faible et est tombée à 1,3% dans la zone euro en 2005. Le resserrement, tout à fait imprudent, des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne ignore à la fois les recommandations de l'OCDE et contrecarre ce qui devrait être la priorité de la zone euro à savoir augmenter la croissance et l'emploi compte tenu du fait que l'inflation reste modérée en dépit de l'augmentation des prix du pétrole alors que le noyau dur de l'inflation est faible et en baisse.

8. Dans ce contexte au sein de l'OCDE, il est nécessaire de rééquilibrer la croissance mondiale par la relance de la demande en Europe et au Japon, plutôt que par le ralentissement de celle en Amérique du Nord. Les ministres des Finances de l'OCDE et les banques centrales doivent mettre en œuvre un ensemble coordonné de mesures destinées à équilibrer la demande mondiale et stimuler la croissance des emplois. Une telle relance devrait être appuyée par des actions structurantes fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'adaptation des compétences et la sécurité des revenus dans un marché de l'emploi en évolution.

9. La zone euro doit devenir un moteur de croissance et ne peut pas compter sur une reprise induite par les exportations. Le Conseil européen doit lancer une Initiative en faveur de la croissance européenne pour soutenir la demande intérieure dans l'UE. Il faut empêcher la BCE d'augmenter les taux d'intérêt pour lutter contre un danger inflationniste qui n'existe pas. Les gouvernements devraient prendre garde de ne pas envoyer de mauvais signaux aux autorités monétaires en augmentant les impôts indirects ou les prix réglementés qui pourraient aboutir à un processus irresponsable de resserrement des taux d'intérêt. La possibilité d'une mise en œuvre souple du Pacte de stabilité doit être considérée comme une occasion de poursuivre une politique budgétaire coordonnée axée sur la croissance, en particulier dans les principales économies de la zone euro où la croissance et l'inflation sont faibles. Il faut renforcer les investissements publics dans des domaines comme la formation et la revalorisation des compétences, la recherche et le développement, l'environnement (c'est-à-dire les priorités de Lisbonne) ainsi que les initiatives sociales. Les pays de la zone euro, où les écarts entre la production réelle et potentielle ont été comblés, devraient alors se lancer dans l'assainissement des finances publiques. Il est également essentiel que les salaires réels des pays de la zone euro augmentent et que l'écart avec la croissance de la productivité se referme.

10. L'amélioration de l'économie japonaise et l'éloignement du risque de déflation sont encourageants mais l'annonce, par la Banque du Japon, de mettre fin à l'assouplissement quantitatif de la politique monétaire ne doit pas aboutir à un resserrement prématuré des taux d'intérêt qui pourrait étouffer l'éventuelle reprise. Bien que les salaires réels aient augmenté

en 2005 pour la première fois après les baisses de ces dernières années, l'augmentation est restée bien en dessous de la croissance de la productivité. Pour que la reprise au Japon s'inscrive dans la durée, la politique doit maintenant laisser place à l'augmentation des revenus et de la consommation intérieure. L'économie japonaise est dans un processus de polarisation avec l'augmentation des emplois précaires et du chômage qui frappe la jeunesse.

11. Une croissance plus rapide dans le reste du monde contribuera à l'ajustement de l'économie des Etats-Unis qui apparaît assez forte mais qui présente de sérieux déséquilibres intérieurs et extérieurs. Le taux de croissance de l'économie des Etats-Unis est vigoureux mais la croissance de l'emploi accuse un retard. La reprise - qui en est actuellement à sa cinquième année - est la plus faible en termes de créations d'emplois depuis la Grande Récession. Les bénéfices se sont redressés mais pas l'investissement. La productivité croît deux fois plus vite que les salaires depuis 2000. Les salaires médians ont chuté, reflétant ainsi un accroissement des inégalités. Le déficit du budget fédéral représente plus de 4% du PIB et le compte des opérations extérieures présente un déficit de 7% du PIB. La politique monétaire des Etats-Unis doit continuer d'appuyer la croissance ; la politique budgétaire doit s'attacher d'une part à réduire le déficit, sans toutefois arrêter la reprise économique et d'autre part à protéger les revenus des familles à revenus moyens et à faibles revenus. Le déficit commercial croissant des Etats-Unis n'est pas soutenable et doit être réduit sans transmettre de choc à l'économie mondiale. Cela n'est possible que si d'autres pays relancent l'économie et poursuivent des politiques expansionnistes. La coopération internationale pour stimuler la croissance, en particulier en Europe et au Japon est indispensable pour éviter une baisse spéculative massive de la valeur de la monnaie américaine.

### **III. RELANCER L'EMPLOI, AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EMPLOIS ET ACCROÎTRE LES REVENUS**

#### **Le chômage dans l'ensemble de l'OCDE et la dégradation de la qualité des emplois**

12. Il semble à première vue que l'augmentation tendancielle du chômage se soit interrompue. Dans l'ensemble de l'OCDE, le chômage a légèrement diminué passant de 6,7% au cours du premier trimestre de 2005 à 6,3% en janvier 2006. Mais seuls quelques pays, dont l'Espagne, les Etats-Unis, le Danemark, le Canada et la Nouvelle-Zélande, ont réussi à diminuer sensiblement le chômage au cours de la période 2003-2005. Dans un grand nombre de pays le chômage est resté stable, ou a commencé à augmenter, comme au Royaume-Uni, en Suisse, au Portugal, aux Pays-Bas, en Corée, au Luxembourg, en Hongrie, en Grèce, en Belgique et en Autriche. Entre-temps le chômage des jeunes continue d'augmenter dans presque tous les pays de l'OCDE (à l'exception de l'Australie, du Danemark et de l'Italie). En 2004, les taux de chômage des jeunes dépassaient les 15% dans 13 pays de l'OCDE.

13. En dépit d'une récente reprise de l'activité économique, rien n'indique que cette reprise se traduise par une augmentation suffisante du nombre d'emplois. Les pertes massives d'emplois engendrées lors de la dernière récession semblent être suivies par une reprise « sans-emploi ». D'après une récente enquête internationale, seuls les employeurs au Canada, en Espagne, en Norvège, en Suède, en Irlande et au Japon font preuve d'optimisme en matière de recrutements à l'avenir.<sup>1</sup> Par conséquent, il est préoccupant de constater que d'après les

---

<sup>1</sup> Manpower Global Employment Outlook Survey Q2/2006, Milwaukee.

prévisions, le chômage dans les pays de l'OCDE devrait rester à 6,3% en 2006 et ne diminuer que légèrement en 2007.

14. Le chômage élevé qui sévit au sein de la zone OCDE est tout simplement effrayant, tout comme l'est le problème de l'accès des jeunes à un emploi décent. Une autre cause majeure de préoccupation provient du fait que les salaires accusent un retard par rapport à la croissance de la productivité. A cela s'ajoute le creusement des inégalités de salaires et de revenus depuis la fin des années 1980. Le nombre de travailleurs pauvres dans l'ensemble de l'OCDE a augmenté. Pour sept Etats membres sur les 18 pour lesquels les données sont disponibles, la proportion de travailleurs pauvres est à la hausse. L'augmentation du nombre de travailleurs pauvres est particulièrement forte aux Etats-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas - des pays ayant, dans l'absolu, de bons résultats en matière d'emplois. La croissance de l'emploi n'est tout simplement pas une garantie suffisante de progrès social. Une chute des taux de chômage ne se traduit pas nécessairement par de meilleurs emplois. Par ailleurs, il apparaît que la qualité des emplois s'est dégradée au cours de la dernière décennie. Cela se traduit par une longue durée de travail pour les salariés à bas salaires (qui font davantage d'heures que les autres salariés) et ainsi par un nombre croissant de travailleurs cumulant plusieurs emplois. Pour joindre les deux bouts, ils ont souvent un deuxième emploi, parfois même un troisième, à temps partiel, en dehors de leur emploi principal à plein temps. C'est le cas en particulier aux Etats-Unis, mais c'est loin d'être un problème exclusivement américain.

15. La pluriactivité fait partie d'une tendance à l'emploi précaire. Elle est liée à l'augmentation de l'emploi à temps partiel contraint. Dans la zone OCDE, pour environ un travailleur sur six ayant un emploi à temps partiel, ce dernier doit être traité comme un emploi contraint et non un choix délibéré. De même, une grande partie des emplois temporaires doivent être considérés comme des emplois contraints. La plupart des travailleurs temporaires préfèrent l'emploi permanent dans la mesure où le travail temporaire offre en général des conditions moins favorables que l'emploi permanent, notamment en termes de prestations salariales. Les perspectives de transition d'un emploi temporaire vers un emploi permanent sont limitées. Les travailleurs temporaires sont souvent piégés dans un cycle emploi temporaire / non emploi ; le nombre de ces travailleurs varie en fonction des pays de 5% à plus de 10% de l'emploi total.

### **L'économie politique des politiques structurelles et de l'emploi**

16. Les débats sur les « réformes structurelles » et les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre se caractérisent par une simplification excessive. Les réformes structurelles sont conçues uniquement comme des programmes de déréglementation qui visent à aligner les institutions sociales et économiques sur une conception très théorique de ce à quoi devrait ressembler une économie – et une société. Il est ainsi avancé que, compte tenu des avantages incontestables de la libéralisation des marchés, l'incapacité à « réformer » serait due à l'opposition d'intérêts catégoriels (les « bénéficiaires de rentes ») et à un système politique mû par son propre intérêt.

17. Un agenda pour la réforme qui soit à la fois réalisable et souhaitable, doit être appuyé sur des considérations moins idéologiques et beaucoup plus réalistes sur le rôle des institutions dans une économie de marché et sur sa capacité à produire des résultats optimaux. Bien qu'il soit concevable de considérer la déréglementation dans des contextes bien spécifiques, le principe général selon lequel les réglementations et les institutions sociales devraient être supprimées doit être rejeté. Bien au contraire, il est essentiel d'inclure dans le

concept de « réforme » le principe de l'intervention positive des autorités publiques et des partenaires sociaux dans des domaines comme la formation, l'égalité des sexes et bien d'autres domaines. De plus, rien ne permet d'affirmer que le meilleur pour le changement serait apporté par une élite dirigeante qui imposerait sa volonté à une société désorganisée. Au contraire, les systèmes économiques et sociaux réussis ont généralement fait systématiquement appel au savoir-faire et au pouvoir de mobilisation des organisations et des mouvements sociaux représentatifs, et en particulier aux syndicats. Le changement doit être l'objet de négociations.

### **L'enjeu d'une stratégie révisée de l'OCDE pour l'emploi**

18. Dans un contexte d'accroissement de la population active mondiale et de l'internationalisation des économies des pays de l'OCDE, la Stratégie révisée de l'OCDE pour l'emploi doit proposer un plan d'action pour la justice sociale et des conditions de travail satisfaisantes visant à provoquer des changements constructifs et positifs. Elle doit servir à atteindre l'objectif fixé par les ministres du Travail de l'OCDE en 2004, à savoir « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ». L'enjeu n'est pas de savoir si les travailleurs doivent s'adapter ou ne pas s'adapter à la mondialisation, aux développements technologiques et au vieillissement des populations. La véritable question est de savoir comment s'adapter et comment assurer l'ascension sociale. Fragiliser les institutions collectives et nuire à la fixation des salaires, réduire les salaires, imposer l'allongement de la durée du travail et créer des espaces de travail précaire et non-protégé ne constitue pas la réponse requise au doublement de la population active mondiale et ne sert qu'à accroître les problèmes en affaiblissant la cohésion sociale dans les pays de l'OCDE. La réponse à ces défis est dans le changement d'échelle technologique au moyen de l'innovation et de l'investissement dans l'éducation et les compétences, et dans la participation du plus grand nombre de travailleurs possible à ce processus d'amélioration économique et technologique.

19. Assurer la justice sociale, outre le fait d'être un objectif à part entière, rend le changement acceptable en veillant à ce que les bénéficiaires de la mondialisation ne soient pas limités à un groupe restreint de gagnants et en empêchant une dérive qui marginaliserait certaines catégories de salariés (travailleurs peu qualifiés, travailleurs âgés). La justice sociale exige que des dispositions soient prises au niveau institutionnel pour garantir l'équité sur le marché du travail. Des conditions de travail décentes sont le garant du maintien et de l'amélioration des ressources humaines. Davantage de gens intégreront des emplois productifs lorsqu'on aura doté le marché du travail d'un minimum de conditions et de droits au travail décent.

20. Eléments clefs d'un agenda positif pour l'emploi :

- Une législation sur le temps de travail pour combattre l'épuisement professionnel et la destruction du capital humain. Une durée du travail adaptée aux besoins des travailleurs et de leur famille est essentielle pour empêcher le gaspillage du travail et des compétences. Cela est vrai en particulier dans une perspective d'équité entre les sexes. La pratique de longues heures de travail nuit à l'équilibre travail-vie de famille. Cela oblige un grand nombre de femmes à quitter le marché du travail ou à prendre des emplois à temps partiel qui ne reflètent pas leurs niveaux de compétences. Les employeurs n'offrent souvent que des emplois à temps partiel car ils sont persuadés que cela encourage la flexibilité de leur organisation, enfermant par conséquent les

travailleurs dans une inactivité partielle. Les salariés demandent le droit à limiter le nombre d'heures de travail hebdomadaires, ainsi que le droit à travailler à plein temps.

- Egalité entre les sexes. L'inégalité entre les sexes et les problèmes auxquels les femmes sont confrontées sur les marchés du travail (double charge de travail à la maison et au travail, inégalités de salaire, couverture sociale incomplète, accès partiel à des emplois de grande qualité et aux possibilités d'avancement) contribuent à réduire la participation des femmes sur les marchés du travail. Outre la mise à disposition de garderies de qualité à des coûts abordables, il y a lieu de s'attaquer aux problèmes d'inégalité entre les sexes sous toutes leurs formes pour éviter une perte de capital humain et d'augmenter les taux d'emploi dans les pays de l'OCDE.
  - Une flexibilité adaptée aux besoins des travailleurs et un lieu de travail adaptable. Si l'on veut augmenter les taux d'emploi de groupes spécifiques (les femmes, les jeunes et les travailleurs âgés) qui sont actuellement au chômage, des mesures doivent alors être prises pour que le lieu de travail, les horaires de travail et le contenu des emplois soient mieux adaptés aux travailleurs et aux différentes catégories de travailleurs (les jeunes parents, les travailleurs âgés, les travailleurs invalides).
  - Protection des emplois et notification préalable associées au droit des travailleurs licenciés d'être réinsérés dans le marché du travail. La notification préalable des licenciements économiques empêche les travailleurs de tomber immédiatement dans le piège du chômage et leur donne le temps de se préparer et de réussir un meilleur départ pour trouver un nouvel emploi productif. De plus, ce préavis permet aussi aux organismes publics pour l'emploi et ceux des partenaires sociaux pour la reconversion professionnelle d'apporter immédiatement leur soutien et leurs services de réinsertion aux travailleurs affectés, plutôt que d'intervenir après plusieurs mois de chômage. De cette manière, la notification préalable associée à un soutien actif immédiat permet de leur dispenser des formations complémentaires et de les rediriger vers de nouveaux emplois décents.
  - Indemnités de chômage décentes associées à des politiques actives du marché du travail. Des indemnités de chômage décentes servent aussi à investir dans le capital humain. Elles donnent aux chômeurs les moyens financiers qui leur permettent de rentrer à nouveau sur le marché du travail, d'entreprendre une reconversion et de prolonger leur recherche d'emploi afin de trouver un emploi correspondant à leurs compétences au lieu d'être forcés de prendre un emploi bien en dessous de leurs capacités et qui les fait tomber dans le piège du « mauvais emploi ».
  - Contrôler les formes de flexibilité excessive et de travail précaire. Les emplois excessivement flexibles constituent un piège à mauvais emplois où les travailleurs restent coincés. Il faut y remédier en donnant aux travailleurs pris dans ces pièges des droits équivalents et l'accès à la protection sociale et aux conditions de travail générales, des salaires décents et un large accès à des programmes de formation d'excellente qualité.
21. Les efforts consentis pour un tel changement positif à l'agenda permettraient de substituer une confiance renouvelée des salariés dans l'avenir au sentiment d'appréhension qui domine aujourd'hui, une condition essentielle au dynamisme de tant de pays de l'OCDE.

#### **IV. PARVENIR À UNE MONDIALISATION JUSTE**

##### **Accélérer la croissance intérieure et la diminution de la pauvreté dans les pays en développement**

22. Un certain nombre de pays en développement ont bénéficié de l'accélération de la croissance mondiale de la demande et de l'augmentation du prix des matières premières en 2004 et 2005. Cependant, la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire est loin d'être sur la bonne voie et les gouvernements de l'OCDE n'ont pas réussi collectivement à tenir les engagements qu'ils avaient pris en 2005 en matière d'aide et d'allègement de la dette. Le chômage ou l'emploi non protégé continue de sévir dans une grande partie des pays en développement, alors que l'emploi informel se développe dans les pays souffrant d'une croissance faible, générant ainsi encore plus de travail dans la pauvreté. Loin de se développer, l'Afrique sub-saharienne est en phase de régression économique. La croissance économique en tant que telle, n'entraîne pas automatiquement une diminution de la pauvreté ; elle doit s'accompagner de politiques permettant d'extraire les populations de la pauvreté, et de leur faire bénéficier et participer à la croissance. Les gouvernements doivent par conséquent mettre l'accent sur la croissance économique qui soit bénéfique pour les pauvres grâce à la mise en place des conditions nécessaires à la création d'emplois décents et l'extension en particulier des protections et des droits fondamentaux à tous leurs travailleurs et citoyens. La difficulté est de tenir les engagements d'augmentation du financement de l'aide au développement et de trouver de nouvelles sources de financement du développement ainsi que de définir un nouveau contrat de développement instaurant une bonne gouvernance dans les pays en développement, ce sur la base du respect des droits humains et de la démocratie, et des accords commerciaux équitables

##### **Inscrire dans la durée la croissance de la Chine**

23. Les taux élevés actuels de croissance de la Chine et l'augmentation correspondante de l'investissement direct étranger se sont avérés être le nouveau phénomène économique du 21<sup>e</sup> siècle. Le modèle de croissance chinois est cependant menacé par de graves déséquilibres entre les régions par suite d'inégalités croissantes dues à l'inefficience du capital et aux contraintes d'environnement et aux problèmes de ressources. Parallèlement, le modèle chinois de croissance induite par les exportations a augmenté les pressions concurrentielles sur certains marchés des pays de l'OCDE ; il porte atteinte aux normes du travail dans beaucoup d'autres pays en développement tout en augmentant la demande de matières premières. La croissance axée sur les exportations se fonde sur la suppression des droits fondamentaux des travailleurs pour obtenir un avantage sur les coûts de main d'œuvre, qui va de pair avec un taux de change administré et un régime à la carte concernant les investissements étrangers.

24. La priorité pour la Chine doit être de sortir de son isolement en matière de respect des normes reconnues internationalement et de s'orienter vers une croissance plus équilibrée et qualitative qui soit socialement et écologiquement viable. Avec la croissance du secteur privé, les autorités de l'État ont besoin de renforcer leur capacité d'instaurer et de faire respecter une réglementation décente du marché du travail afin de protéger les travailleurs contre les abus du système de marché et de gérer le changement de manière socialement viable. Ceci ne peut pas être imposé « d'en haut » - cela nécessite aussi une société civile dynamique, l'accès aux droits civiques et politiques fondamentaux ainsi que l'existence de syndicats aux fortes



capacités s'appuyant sur les normes de l'OIT en matière de liberté syndicale et le droit de grève.

### **La nécessité d'un véritable cycle du développement**

25. Un système commercial équitable fondé sur des règles peut certes contribuer largement au développement mondial ; ceci étant, tous les pays et toutes les régions ne profiteront pas forcément de la libéralisation des échanges et de l'investissement. L'OCDE a fait observer lors de la réunion du Conseil au niveau ministériel de 2005 « qu'à court terme, la rotation des emplois associée aux délocalisations ne va pas sans coûts et peut affecter de façon disproportionnée certaines régions, branches d'activité et entreprises. » Le Directeur général de l'OMC a réaffirmé cette déclaration et s'est prononcé en faveur d'une mondialisation à visage humain dans le cadre du « Consensus de Genève » pour remplacer « le Consensus de Washington ». La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation a demandé instamment à ce que l'on porte une plus grande attention à la dimension sociale de la mondialisation. Elle a demandé à ce que les droits des travailleurs soient respectés par toutes les institutions internationales y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

26. Le processus de négociation de l'OMC est au point mort ; pour qu'il réussisse, il faut transformer le Cycle de Doha en un véritable programme de développement offrant aux pays en développement une justice en matière d'échanges. Il faut démontrer à la fois que le changement structurel n'est pas nécessairement un jeu à somme nulle et qu'en outre, il est possible de gérer le changement dans les entreprises, les industries, les régions et sur les marchés du travail de manière socialement équitable. Les pays de l'OCDE doivent se restructurer sur la base de normes du travail élevées et non sur celle d'un modèle à bas salaires ; ils doivent faire en sorte que la croissance de la productivité serve à relever les niveaux de vie, à réduire la pauvreté et à contribuer au développement durable.

27. Les préoccupations d'un grand nombre de pays en développement vis-à-vis de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) reflètent la nécessité qui est la leur de posséder des stratégies industrielles comme ce fut le cas des pays de l'OCDE pendant leurs périodes d'industrialisation. De plus, les concessions demandées aux pays en développement provoqueraient une baisse substantielle des barrières douanières et auraient des effets sérieux sur l'emploi, notamment à cause d'une concurrence ouverte avec la Chine. Cette situation montre la nécessité du maintien effectif d'un niveau minimum de normes du travail et de niveaux de vie. L'OMC devrait au moins travailler de concert avec l'OIT, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et les institutions des Nations Unies concernées afin d'anticiper les conséquences sociales et les coûts d'ajustement de la libéralisation des échanges et établir ensuite un lien avec le financement de l'initiative « Aide pour le commerce » qui doit venir en complément et ne pas être constitué de ressources réaffectées. Le désarroi qui a suivi la fin des quotas textiles montre que les négociations commerciales doivent s'accompagner d'une évaluation permanente de leurs conséquences sur l'emploi et de mesures d'ajustement appropriées avec, le cas échéant, l'aide du financement international. La Déclaration Ministérielle finale de l'OMC devant être adoptée à la fin du Cycle de Doha, devrait mandater l'OMC pour établir un programme de travail sur le thème du commerce et de l'emploi sous la supervision d'un comité ou d'un groupe de travail de l'OMC.

## **Améliorer la gouvernance et les règles de l'économie mondiale – le rôle de l'OCDE**

28. Il faut des règles internationales plus efficaces pour maîtriser la mondialisation et son apport social. Les gouvernements doivent garantir les droits fondamentaux des travailleurs à l'échelle mondiale et encourager les accords entre les syndicats et les entreprises. Il faut s'employer en particulier à arrêter la prolifération des violations des droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation et à veiller au respect des droits des travailleurs en Chine compte tenu du fait qu'elle est devenue un pôle d'attraction pour l'investissement étranger. Le projet proposé par l'OCDE sur la question de l'approche de l'OCDE et du gouvernement chinois en matière de responsabilité des entreprises doit s'appuyer sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les normes fondamentales du travail de l'OIT et il faut qu'il progresse rapidement. A long terme, les travaux menés par l'OCDE dans le passé sur la relation entre commerce et normes fondamentales du travail devraient être capitalisés par des liens plus étroits entre l'OCDE, l'OIT et l'OMC, ce dans le but de produire une analyse globale sur les interconnexions entre commerce, emploi et normes du travail.

29. Le TUAC et ses partenaires de Global Unions ont travaillé avec l'OCDE sur l'initiative *L'investissement au service du développement*, approuvée par les ministres de l'OCDE en 2003. Nous avons reconnu que si elle était bien fondée, cette initiative pourrait contribuer à atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Une composante de cette initiative est l'élaboration d'un *Cadre d'actions pour l'investissement* (CAI). Il a comme objectif d'aider les gouvernements à attirer l'investissement dans le but d'accroître le développement. C'est à ce titre de promotion du développement, que le CAI pourrait être un instrument utile proposant aux gouvernements une série de questions pour évaluer et améliorer le climat d'investissement. Ce cadre reste non contraignant.

30. A l'occasion du travail de suivi il y a lieu d'adapter le CAI à un contexte de développement - en conciliant la nécessité d'attirer l'investissement avec la nécessité d'avoir une panoplie de mesures qui encouragent la croissance favorable aux pauvres, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les gouvernements devraient examiner de quelle manière le CAI peut être utilisé par les donateurs dans les programmes de développement pour promouvoir le développement. En outre, afin d'éviter tout malentendu et faire en sorte que le CAI ne soit pas imposé aux pays en développement, son caractère juridique non-contraignant doit être clairement reconnu et affirmé.

31. Une partie du CAI est consacrée aux politiques destinées à promouvoir le comportement responsable des entreprises. Le TUAC estime que les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* doivent être une composante clef de la mise en œuvre du CAI. C'est en effet une occasion importante d'informer les pays n'ayant pas souscrit aux Principes directeurs de ce que l'on attend légitimement des investisseurs, et de montrer aux pays en développement que les Etats-membre de l'OCDE prennent les choses au sérieux lorsqu'il est question du respect des normes internationales par leurs entreprises, et ce dans le monde entier. On peut noter avec satisfaction que la Politique des sauvegardes de la Société financière internationale (SFI) - le service de prêt au secteur privé de la Banque mondiale - stipule maintenant que tous les emprunteurs de la SFI doivent respecter les normes fondamentales du travail. Des synergies devraient être développées entre les activités de la SFI et les Principes directeurs de l'OCDE.

32. Cet engagement grandissant en faveur des Principes directeurs doit être étayé par des Points de contact nationaux (PCN) efficaces et fonctionnant correctement. Le TUAC reste préoccupé en raison du grand nombre de PCN qui semblent peu disposés à traiter les problèmes de comportement répréhensible des entreprises. Les gouvernements de l'OCDE doivent donner l'exemple. Pour que le CAI serve utilement à promouvoir le développement, il faut que les gouvernements de l'OCDE suivent leurs propres recommandations pratiques. Une amélioration sensible doit se produire au niveau de la mise en œuvre des Principes directeurs par les gouvernements. Le TUAC a demandé à ce qu'un système de surveillance par un groupe de pairs, des Points de contact nationaux responsables des Principes directeurs, soit mis en place à l'OCDE pour renforcer leur efficacité dans le traitement des cas soumis. Mais les gouvernements n'ont pas réussi à prendre de mesures à cet égard.

33. Nous soutenons fermement les objectifs de la *Convention de l'OCDE pour la lutte contre la corruption* et reconnaissons le rôle crucial joué par le contrôle des examens par les pairs pour assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. Nous demandons aux gouvernements de l'OCDE de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises en place pour instituer une surveillance continue, crédible, performante et susceptible d'être maintenue à long terme au-delà du cycle actuel de surveillance qui prendra fin en 2007, avec notamment des examens au niveau national comportant des consultations avec les syndicats, les entreprises et la société civile. Nous saluons l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et appelons de nos vœux une ratification et une mise en œuvre rapides par tous les gouvernements de l'OCDE. Nous soulignons l'importance des mesures de mise en œuvre pour protéger les salariés et autres personnes qui communiquent des informations sur les violations en matière de corruption, conformément à la Convention.

34. Les Organismes de crédit à l'exportation (OCE), en tant que défenseurs des entreprises des pays de l'OCDE ayant des activités à l'étranger, ont également un rôle essentiel à jouer dans les efforts déployés pour éradiquer la corruption internationale et promouvoir le comportement responsable des entreprises. Nous incitons tous les OCE de l'OCDE à rendre compte des soupçons de corruption aux autorités nationales de police et à exiger des clients qu'ils fournissent des renseignements sur les agents ainsi que le montant, le but et le lieu du paiement des commissions sur toutes les transactions. Nous saluons la publication régulière des informations sur les mesures prises par les OCE de l'OCDE pour lutter contre la corruption dans les crédits à l'exportation mais nous estimons que l'utilité de cet exercice pourrait être considérablement renforcé au moyen de l'instauration d'un processus d'examen par les pairs destiné à identifier les meilleures pratiques et à promouvoir l'adoption, par les membres, de mesures équivalentes.

35. Le TUAC se félicite du rapport de l'OCDE « *Actifs intellectuels et création de valeur* » et ses observations concernant une économie fondée sur le savoir et axée sur l'innovation. Il est essentiel que la notion de capital humain soit considérée comme centrale dans la gouvernance et le reporting des entreprises. Le rapport reconnaît le rôle crucial que les négociations collectives devraient jouer en matière d'investissement dans la valorisation du capital humain et l'intérêt de donner aux salariés davantage de possibilités de s'exprimer dans la prise des décisions de l'entreprise grâce à des « Systèmes de travail hautement performants ». Le rapport préconise aussi des initiatives gouvernementales en faveur de normes et de mécanismes de reporting non-financier pour les entreprises. Cette approche constructive à l'égard de l'implication des partenaires sociaux contraste très nettement avec l'absence de dialogue et d'ouverture dont fait preuve le Groupe de direction de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise. L'exclusion du TUAC de cet organe, qui a été reconduite pour la

deuxième année consécutive, soulève de vives préoccupations quant à la capacité de l'Organisation à rester le forum gouvernemental ayant autorité en matière de gouvernement d'entreprise, bénéficiant de l'adhésion de toutes les parties prenantes concernées, notamment le mouvement syndical et les institutions en charge de la gestion du capital des salariés.

## **V. CONCLUSION**

36. L'OCDE a été créée par les gouvernements dans le but de promouvoir par la coopération internationale, la croissance et le développement. Elle a un rôle important à jouer dans l'élaboration d'un consensus sur les politiques permettant d'encadrer le processus de mondialisation. Il est essentiel d'adopter une démarche qui soit pragmatique, une démarche fondée sur les faits quand il est question des accords de commerce et d'investissements, et des politiques d'emploi, et de ne pas imposer une certaine orthodoxie du libre-échange sur le dos des salariés, comme si ces derniers ne constituaient qu'une matière consommable parmi d'autres.